

**DISCOURS PRONONCÉ PAR LE TRÈS HONORABLE PRÉSIDENT DU  
SÉNAT DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI A L'OCCASION DU 49<sup>ème</sup>  
ANNIVERSAIRE DES « ÉVÉNEMENTS DE 1972 » AU BURUNDI**

**Honorables membres des Bureaux du Parlement de la République du  
Burundi ;**

**Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement de la République du  
Burundi;**

**Monsieur le Président de la Cour Suprême de la République du Burundi;**

**Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle;**

**Monsieur Sylvestre NTIBANTUNGANYA, ancien Président de la  
République du Burundi;**

**Excellences Messeigneurs;**

**Monsieur le Maire de la Ville de Bujumbura;**

**Mesdames, Messieurs les membres du Corps diplomatique et consulaire;**

**Révérands Pasteurs;**

**Chers orphelins et veuves membres de familles de victimes de 1972,**

**Distingués invités, tout protocole nos observé**

**1.** D'abord et avant tout, rendons grâce au Dieu Tout- Puissant, père du ciel et de la terre, lui qui défend et secourt la veuve et l'orphelin, et qui nous guide en toutes choses nous permettant ainsi de réaliser nos projets de développement dans la paix et la sécurité. Nous vous souhaitons la bienvenue dans cette conférence inaugurale et vous remercions de l'intérêt que vous avez réservé à notre invitation.

**2.** Depuis 1972, le 29 avril est une journée de tristesse et de chagrin où tout a basculé pour plusieurs familles dans plusieurs régions de notre pays

**3.** Il y a exactement 49 ans, à partir du 29 avril 1972, les autorités du Gouvernement de la République du Burundi se sont livrées à des arrestations massives ciblées en journées normales, sur tout le territoire national, en suivant des listes préétablies, suivies d'éliminations physiques de nombreux

Citoyens Burundais et jetés par la suite dans des fosses communes, sans avoir été jugés coupables d'aucun crime connu jusqu'ici.

4. La version officielle du Gouvernement de l'époque affirme qu'à partir du 29 avril 1972, une offensive est déclenchée pendant la nuit par des groupes radicaux issus de la majorité hutue dans le sud du pays. Plus précisément à Rumonge et Nyanza-Lac, où des atrocités sont commises contre des populations Tutsies. Un document du Conseil de guerre daté du 06 mai 1972, précise même l'heure de l'attaque.

Ce document mentionne « *qu'en date du 29 avril, vers 20H20, une bande armée attaque presque l'entièreté du pays dans le but de renverser les pouvoirs établis et de massacrer toute personne de race Tutsi* ».

Sur base de nouvelles connaissances anthropologiques disponibles 50 ans plus tard qui ont le mérite d'être portées à la connaissance de la communauté nationale et internationale, la vérité est maintenant, que cette version officielle des faits n'est pas soutenable et sans fondement crédible.

5. S'en est alors suivie une répression par le Gouvernement de la République du Burundi sur des centaines de milliers de familles des 18 provinces qui constituent le Burundi avec interdiction de ne jamais pleurer ni même de faire le deuil.

6. A la veille du 49ème anniversaire de ces événements tragiques qui ont occasionné tant de morts en 1972, le temps de la vérité est enfin arrivé. Une citation célèbre dit que « *Quand le mensonge prend l'ascenseur, la vérité prend l'escalier. Elle met plus de temps, mais finit toujours par arriver* ».

7. Depuis deux ans, des ossements humains et d'accessoires sont sortis à longueur de journées par l'équipe de la Commission Vérité et Réconciliation des fosses communes de 1972. Ces ossements sont nos parents proches pour les uns, papas ou mamans pour les autres, frères, sœurs, conjoints, conjointes, oncles, cousins, jeunes étudiants, prêtres, pasteurs, soldats, commerçants, etc. Tous ont été attribués des noms infames de « *Bamenja* », et « *d'InyankaBurundi* » alors que c'étaient de simples citoyens burundais innocents et travaillant pour nourrir leurs familles et en même temps contribuer au développement de notre pays.

8. Le Gouvernement du Burundi de l'époque qui était supposé les sécuriser les a plutôt enfuis dans des fosses communes après avoir calculé et délibéré que jamais personne ne viendra fouiller dans ces fosses communes! Que jamais personne ne saura !!

9. Quarante-neuf (49) ans après, aucun responsable de ce crime ignoble et impardonnable du point de vue du Droit International, n'a jusqu'ici été traduit en justice pour répondre de ses actes.

10. Afin d'honorer notre engagement envers le peuple burundais que nous représentons à changer le cours des choses, le Senat de la République du Burundi, après analyse d'un rapport lui remis par la Commission Vérité et Réconciliation en date du 7 janvier 2021, dispose de suffisamment d'informations pour pouvoir dire que le Gouvernement du Burundi a planifié l'extermination d'un nombre important de ses citoyens, qu'il a utilisé les moyens humains et matériels de l'État, qu'il a sciemment dissimulé les corps et qu'il a imposé le silence sur ces crimes par des actes d'intimidation, de torture et d'emprisonnement !

11. Et le temps est enfin arrivé pour l'État du Burundi de bien qualifier ces crimes afin de pouvoir dire à toute notre population burundaise, surtout nos jeunes générations, et au monde entier ce qui s'est passé en 1972 et contre qui ces crimes ont été commis. L'existence de listes préétablies d'avance constitue en elle seule une preuve de préméditation et de planification de la part du Gouvernement de la République du Burundi de l'époque.

12. Aujourd'hui, nous sommes réunis ici dans cette salle pour nous souvenir afin de rendre un vibrant hommage aux milliers de concitoyens Burundi victimes de la barbarie du Gouvernement en exercice en 1972. Sur ce :

**Je vous invite à vous lever pour observer une minute de silence en mémoire de ces illustres disparus.**

13. À force d'assister à des massacres répétitifs à grande échelle, beaucoup de Burundais ont appris à oublier un peu trop vite les personnes disparues et à vivre au jour le jour sans ne se préoccuper ni du passé ni du futur. Cette tendance à l'amnésie volontaire ou forcée comporte de graves risques pour l'avenir de notre pays. L'avenir appartient à ceux qui savent **ne pas oublier** sans rester prisonnier des événements tragiques de leur vécu (Souleymane Boel)

14. Le temps est venu pour notre pays le Burundi de suivre l'exemple des autres États- Nations ailleurs dans le monde. Les voix de la sagesse et de la raison résonnent dans les quatre coins de la terre. Les génocides ne sont ni des émanations de tremblements de terre, ni d'éruptions volcaniques ou encore moins des effets d'accidents de roulage. Ils évoluent généralement par étapes au fil du temps, car un crime mène à un autre, puis un autre et un autre.

**15.** Le Burundi, signataire de la Convention pour la Prévention et Répression du Crime de Génocide (CPRCG) de 1948, doit assumer ses responsabilités comme tout État Respectueux de Droits Humains dans le concert des Nations. Surtout maintenant qu'il apparaît aux yeux du monde que les crimes commis en 1972 s'apparentent à un génocide au sens de la Convention.

**16.** Les génocides, partout où ils ont été commis, sont connus comme des crimes les plus meurtriers contre l'humanité, et sont devenus un symbole de deuil et de douleur contre la cruauté déchaînée et le mépris de la vie humaine. Ces crimes ne sont pas et ne devront jamais être ni graciés ni oubliés. Ils ne peuvent être ni pardonnés, ni oubliés. Toutes les tentatives pour faire taire ces événements, les déformer ou réécrire l'Histoire sont inacceptables et immorales.

**17.** Suivant le conseil du très célèbre pasteur Noir-Américain Martin Luther là où il dit « *qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire* », le temps est venu pour que le Gouvernement du Burundi assume son engagement à être « *umuvyeyi wa bose* », en secourant l'orphelin et la veuve et les parents qui ont perdu leurs enfants au cours de ces atrocités. « *Une injustice, ou qu'elle se produise, est une menace pour la justice partout ailleurs* » (Martin Luther King)

**18.** Sans justice pour la veuve et l'orphelin victimes des crimes commis par le gouvernement du Burundi en 1972, comment pourrions-nous prévenir les massacres et autres actes de génocide au Burundi si nous ne savons pas nous souvenir de nos chers membres de familles?

**19.** Dans une approche de justice réparatrice, toutes les vies innocentes qui ont été fauchées en 1972, avant ou après, par la volonté d'un système politique, méritent que toute la Nation entière, toutes les autorités étatiques et religieuses, tous les partis politiques sans exception, pensent à elles à l'unisson, et leur rendre un vibrant hommage.

**20.** Quarante-neuf (49) ans après, avec la quantité de documents disponibles aujourd'hui, d'archives, de témoignages écrits et oraux de survivants et victimes, d'ossements sortis des fosses communes, le Sénat de la République du Burundi dispose désormais de toutes les clés pour analyser ce dossier qui fait honte à notre cher pays et pour se prononcer sur la qualification des tueries de 1972.

**21.** 49 après, c'est long, ça commence même à être trop long. Comme l'Histoire l'a montré ailleurs, là où les idées de l'origine ethnique ou de la suprématie raciale sont inculquées aux individus, là où les graines de la haine inter-ethnique sont semées, là où les valeurs traditionnelles humaines sont détruites et foulées au pied, la civilisation cède inexorablement et rapidement sa place à la barbarie, et la paix cède elle-même la place à des conflits cruels, à la guerre et à l'agression. Et

Comme le dit si bien George de Santayana « **Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre** »

**22.** A la veille du 49<sup>ème</sup> anniversaire de la date fatidique du 29 avril 2021, afin de construire un Burundi juste, équitable et véritablement réconcilié, le Sénat de la République du Burundi, joignant sa vision à celle de Louis Joinet, ancien rapporteur spécial de l'ONU sur la lutte contre l'impunité au sujet des crimes impardonnables qui dit que "*A trop passer l'éponge, la plaie ne cicatrise pas*", en guise de commémoration du 49<sup>ème</sup> anniversaire, le Sénat de la République du Burundi a pris ses responsabilités et a décidé, au nom de la dignité de toutes les familles de toutes nos provinces qui ont perdu les leurs en 1972 et qui attendent sans espoir depuis 49 ans, d'organiser une série de conférences de témoignages et de réflexions sur les événements de 1972 avec pour thème « **Se souvenir et bien qualifier les événements de 1972** » au Burundi .

**23.** Le Sénat de la République du Burundi souhaite donc réserver ces deux prochains mois à l'exploration de toutes les pistes de résolution du conflit ethnique qui a endeuillé de nombreuses familles burundaises à partir du 29 avril 1972 et qui demandent et attendent des réparations de la part de leur Gouvernement.

**24.** En organisant toutes ces conférences, le Sénat de la République du Burundi veut s'impliquer afin de marquer un tournant historique dans l'histoire du Burundi, notamment avec l'objectif ultime de trouver des pistes de solutions, en privilégiant une approche thérapeutique, pour soigner les victimes et guérir leurs blessures, sans chercher à ménager les coupables.

**25.** Soigner les victimes et guérir leurs blessures tout en visant à éviter l'erreur monumentale de vouloir politiser la réconciliation, voilà les conditions Sinequanon et indispensables à notre volonté d'une véritable réconciliation nationale. Car, il est vrai, à force de vouloir politiser à outrance la réconciliation, on finit par blesser doublement les victimes en ajoutant l'insulte à l'injure.

**26.** Nous tenons à faire remarquer à notre audience que c'est la première fois qu'une telle activité est organisée par les pouvoirs publics. C'est notre engagement en tant que Senat pour aider à faire la lumière sur ce qui s'est passé afin de sortir les Burundais eux-mêmes du mensonge et pour que le monde entier sache enfin ce que le Burundi a vécu en 1972.

**27.** Au terme des conférences planifiées, le Sénat de la République du Burundi espère ainsi pouvoir réaliser des résultats fiables sur plusieurs axes et objectifs qu'on peut classer en six points :

- 1) Premièrement : **Se souvenir** afin de rendre un vibrant hommage aux milliers de concitoyens Burundi victimes de la barbarie du Gouvernement en place en 1972.
- 2) Deuxièmement : **Ouvrir un podium** pour donner une occasion à tous ceux qui ont quelque chose à dire, qu'ils soient pour ou contre, surtout les victimes qui n'ont pas encore eu l'occasion de briser le silence, afin d'aider le Sénat à recueillir assez de témoignages et de réflexions permettant d'atteindre la vérité sur la nature des crimes commis en 1972.
- 3) Troisièmement : **Pouvoir qualifier** les crimes commis en 1972 et ce en vue de faire respecter le droit international comme la Convention pour la Prévention et Répression du Crime de Génocide nous y oblige.
- 4) Quatrièmement : **Reconnaitre sans délai le génocide de 1972** dès que les preuves requises par la définition des nations unies auront été validées au terme des conférences;
- 5) Cinquièmement : **fournir des outils au Gouvernement** pour enclencher le processus de traduction en justice des responsables présumés partout où ils sont.
- 6) Sixièmement : **Permettre au gouvernement du Burundi** de mettre sur pied un programme de réparations justes et équitables pour les victimes notamment le retrait du nom infame de « Bamenja » donné aux familles de victimes innocentes.

**28.** Avant de terminer, retenons que la conférence d'aujourd'hui n'est qu'une conférence inaugurale pour placer 1972 dans le contexte général du pays. D'autres conférences seront organisées avec plusieurs experts de la question invités et intéressés par le sujet. Nous vous invitons donc à faire en sorte que vous puissiez participer à toute la série des conférences programmées et/ou à programmer.

**29.** C'est sur ces mots que nous déclarons ouverte la conférence inaugurale d'une série de conférences de témoignage et de réflexion sur les « événements de 1972 » sous le thème « **Se souvenir et bien qualifier les « événements de 1972** » au Burundi tout en vous invitant à suivre très attentivement le conférencier invité pour développer ce thème, Son Excellence Sylvestre NTIBANTUNGANYA, ancien Président de la République du Burundi.

**Merci de votre aimable attention**

**Que Dieu vous bénisse, et bénisse notre cher Burundi**

